

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-07/04-031

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 22
Contre :
Abstention : 4

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	Pascal LABLANCHE
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

Absents ayant donné procuration :

Absent(s) :

Secrétaire de séance :

Désignation des
représentants
au sein du
Comité des Fêtes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

Considérant le renouvellement et l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et peut procéder à tout moment à leur remplacement par une nouvelle désignation,

Le Comité des Fêtes de Cazères est une association Loi 1901 qui est administrée par un Conseil d'Administration.

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales et du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner 6 membres siégeant au conseil d'administration du Comité des Fêtes.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, Monsieur le Maire fait lecture de la liste déposée.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner les élus suivants pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

Représentants au Comité des Fêtes de Cazères

- Roland PONTIN-MANENT
- Sandrine DE LEEUW
- Jean-Michel DELUC
- Thierry GRILLOU
- Fabienne VALENCE
- Noël LOSIO

Pour extrait conforme,
Cazères, le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS